



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le jeudi 6 décembre 2012 — Vol. 43 N° 8

Élection à la présidence

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le jeudi 6 décembre 2012 — Vol. 43 N° 8

Table des matières

Élection du président, M. Luc Ferland

1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

M. Alain Therrien

M. Pierre Marsan

Le jeudi 6 décembre 2012 — Vol. 43 N° 8

Élection à la présidence

(Douze heures onze minutes)

Le Président (M. Chagnon): Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 6 novembre 2012, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement, à moins que vous ayez changé d'idée, là.

Des voix: Non...

Le Président (M. Chagnon): Je vais te dire une affaire, tu as bien payé.

Des voix: ...

Le Président (M. Chagnon): Alors, je vous rappelle que, selon l'article 135 du règlement, le président d'une commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. Oui?

Élection du président, M. Luc Ferland

M. Therrien: M. le Président, conformément à notre règlement, je propose que le député d'Ungava soit nommé président de la Commission des institutions.

Le Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Saguenay. Est-ce que M. le...

Des voix: Sanguinet.

Le Président (M. Chagnon): Sanguinet.

M. Therrien: On recommence.

Le Président (M. Chagnon): On recommence. M. le député de Sanguinet, je vous remercie. M. le député d'Ungava, acceptez-vous la mise en nomination?

M. Ferland: J'accepte avec grand plaisir.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition... oui, formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Oui, vous êtes sûrs?

Une voix: Ah oui!

Le Président (M. Chagnon): O.K. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Marsan: Oui.

Le Président (M. Chagnon): Alors, je déclare donc M. le député d'Ungava élu président de la Commission des institutions. Mais je vous suggère...

Woups! Je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux, donc, jusqu'à 14 heures pour une séance de travail. Ceci étant dit, c'est fini, là.

(Fin de la séance à 12 h 12)